

AVIS

ENV.21.48.AV

Schéma d'orientation local visant le développement de la partie nord de la zone d'aménagement communal concerté dite « Bouleaux - Louvranges » à WAVRE

Avis adopté le 31/03/2021

DONNEES INTRODUCTIVES

Demande :

- *Demandeur :* Commune
- *Auteur du RIE :* XMU SPRL, Namur
- *Autorité compétente :* Conseil communal

Avis :

- *Référence légale :* Art.D.II.12§3 du Code du développement territorial (CoDT)
- *Date d'envoi du dossier :* 15/02/2021
- *Date de fin de délai de remise d'avis (délai de rigueur) :* 1/04/2021 (45 jours)
- *Visite de terrain :* / (Visioconférence organisée le 23/03/2021)
- *Audition :* 29/03/2021

Projet :

- *Localisation :* Sud de Wavre, au croisement de la N25 et l'E411 - ZACC de Bouleaux-Louvranges
- *Affectation(s) proposée(s) :* Zone d'aménagement communal concerté, zone d'habitat, zone d'espaces verts

Brève description du projet et de son contexte :

Le périmètre provisoire du SOL proposé dans l'avant-projet couvre 23,33 ha et correspond à la partie nord de la ZACC « Bouleaux-Louvranges ». La limite du SOL déborde légèrement de la limite de la ZACC. Celui-ci englobe une partie de la zone d'habitat (toujours vierge de construction) à l'est. L'objectif général du SOL est de « mettre en place les conditions du développement d'une institution hospitalière importante au cœur du Brabant wallon en respectant un bon équilibre entre les fonctions existantes et nouvelles ».

1. AVIS

1.1. Avis sur le rapport sur les incidences environnementales (RIE)

Le Pôle Environnement estime que le RIE répond à l'article D.VIII.33 §3 du CoDT.

Le Pôle apprécie notamment :

- les bonnes critique et analyse du projet de SOL ;
- les remarques et recommandations sur la forme des textes du projet de SOL afin de le rendre plus compréhensible et plus pertinent ;
- les recommandations déjà concrètes et utiles pour la suite du projet et la mise en place de l'hôpital (en termes d'accès, de bruit, de parking...) ;
- l'analyse détaillée des enjeux liés à la mobilité avec plusieurs hypothèses de raccordement de l'hôpital aux deux voiries principales bordant le site (E411 et N25), problématique non approfondie dans l'avant-projet de SOL.

Cependant, le Pôle regrette le manque d'analyse des impacts environnementaux des sites alternatifs en regard des critères de sélection (dans le RIE).

1.2. Avis sur le projet de schéma d'orientation local (SOL)

Le Pôle Environnement remet un avis favorable sur le projet de Schéma d'orientation local dans la mesure où les recommandations de l'auteur et les remarques du Pôle ci-dessous sont prises en compte.

Le Pôle estime que les besoins sont bien identifiés et analysés. Il note un vieillissement progressif de la population du Brabant wallon et des besoins en matière de services publics et d'équipements communautaires (notamment en matière de soins et de santé). Le Pôle relève d'ailleurs que l'est du Brabant wallon est aujourd'hui totalement dépourvu d'hôpital.

Le pôle apprécie l'analyse bien structurée des différents sites alternatifs non retenus.

Le Pôle regrette une carte d'orientation trop vague dans l'avant-projet de SOL. A l'instar de l'auteur du rapport sur les incidences environnementales, le Pôle estime qu'une réflexion plus poussée devrait être menée concernant l'accès au site (hôpital) tant pour le trafic routier que pour les cheminements piétons. Le passage piéton sous l'autoroute, qui semble être en réalité un tunnel technique, paraît d'ailleurs très peu adapté pour permettre une traversée régulière de l'autoroute.

Le Pôle constate que le RIE essaie de pallier certaines faiblesses constatées dans le projet de SOL (notamment en matière d'options précises concernant les accès), mais que peu de ces propositions ont été retenues. En particulier lorsqu'elles concernaient le développement futur du projet. Le pôle considère que ces recommandations sont pertinentes et constructives et ne doivent pas être rejetées d'emblée (volume et gabarit de la clinique pour l'aspect paysager, implantation et revêtement visant une diminution des niveaux sonores pour les riverains, implantation et capacité des parkings, bois de châtaignier à maintenir...).

Le Pôle appuie en outre les recommandations suivantes de l'auteur du RIE :

- privilégier un accès principal unique pour l'hôpital projeté à partir de l'E411 et/ou de la N25 ;
- préciser des alternatives d'aménagement pour le passage modes doux sous l'autoroute ;
- intégrer dans la carte d'orientation la gestion des eaux pluviales et usées pour l'ensemble du périmètre SOL (zone d'habitat comprise) ;
- maintenir au maximum le bois de châtaignier présent sur le site.

Le Pôle s'interroge par ailleurs sur la compatibilité entre un établissement hospitalier et le Domaine des Blé actuellement présent au sein du périmètre (hôtel, restaurant et événementiel). Il demande de s'assurer que les activités de cet établissement ne soient pas impactées par la mise en place du projet.

Enfin, le Pôle partage l'avis de l'auteur du RIE concernant l'appellation de pôle régional de « Wavre-Ottignies-Louvain-la-Neuve », qui lui semble plus claire que la notion de « bi-pôle ».

LE PÔLE ENVIRONNEMENT

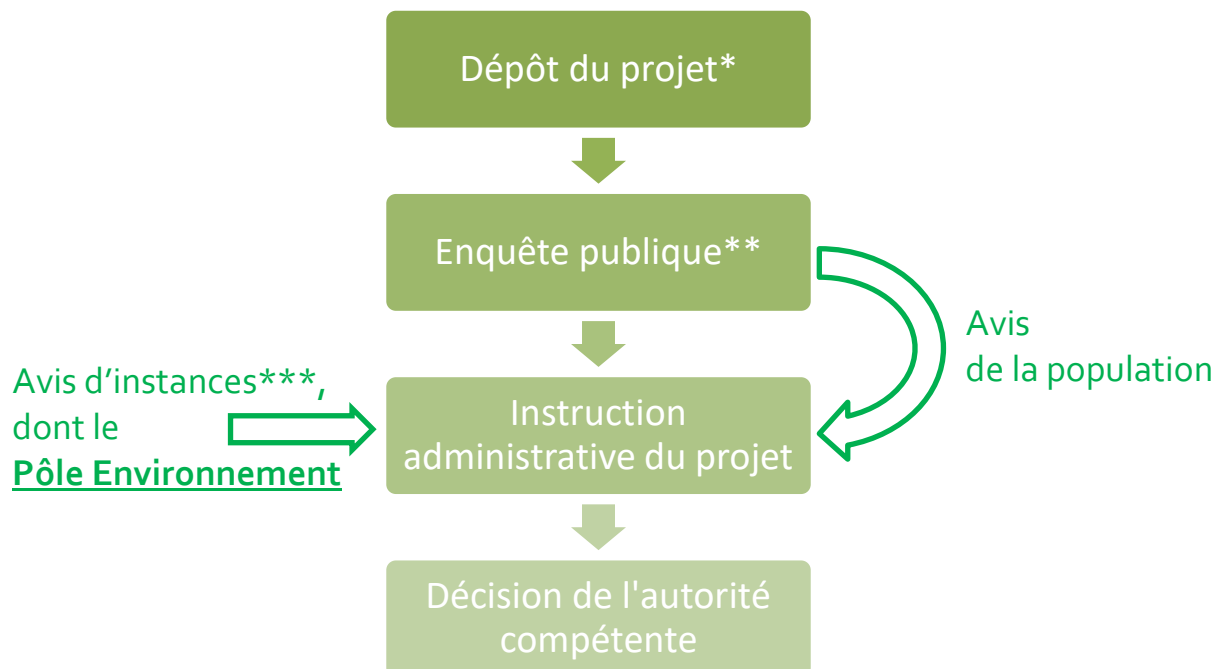
Quelle est la composition du Pôle ?

Quelles sont les missions du Pôle ?

Où retrouver tous les avis rendus par le Pôle ?

→ Consultez <https://www.cesewallonie.be/instances/pole-environnement>

Mais au fait, quelle est la place de l'avis du Pôle dans les différentes procédures ?



* Demande de permis ou projet de plan ou programme

** Ne sont pas soumis à enquête publique : demande d'exemption de la réalisation d'un RIE, projet de contenu des RIE, information dans les procédures de révision des plans de secteur...

*** Services régionaux et communaux, CCATM, Pôle Aménagement du territoire...

Notes :

- L'avis émis est le résultat de la conciliation des points de vue des diverses organisations et a pour objet d'éclairer l'autorité compétente dans sa prise de décision.
- La consultation du Pôle Environnement est obligatoire mais l'avis n'est pas conforme (moyennant motivation, l'autorité peut s'en écarter).
- A défaut d'avis, ceux-ci sont réputés favorables.